



12. III 1993

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION**

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
L'ORGANISATION DES ÉTUDES,  
DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE  
ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIRECTION D'ADMINISTRATION DE  
L'ORGANISATION DES ÉTUDES

SERVICE GUIDANCE P.M.S.

*A Mmes les Directrices et MM. les  
Directeurs des centres P.M.S.  
subventionnés par la Communauté  
française*

*Pour information :  
Aux membres de l'Inspection*

RÉFÉRENCES À RAPPELER DANS LA RÉPONSE :

17 376 4352

**IVINL193**  
**INFO-SUB. 9314**

**Objet : REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR dans les Centres Psycho-Médico-Sociaux.**

*Je vous prie de bien vouloir me communiquer le règlement d'ordre  
intérieur établi pour votre centre, conformément à l'A.R. du 13 août 1962,  
chapitre IV, Section I, article 39.*

*Je souhaite disposer de ce document dans les meilleurs délais.*

*Je vous en remercie.*

**L'Administrateur général,**

**José DOOMS.**